

BIBLIOTHÈQUE DE BORNEL

Convention d'adhésion

Nom : Prénom :

Adresse :

Ville : Tel. :

Enfant :

L'inscription des mineurs de plus de 10 ans est faite sous la responsabilité des parents. Les documents, livres ou autres supports empruntés ou consultés sur place le sont sous la responsabilité des parents en cas de dégradation.

Sauf avis contraire, l'autorisation est valable jusqu'aux 18 ans de l'enfant.

Autorisation parentale :

Père : oui non

Mère : oui non

L'adhérent s'engage à :

Présenter sa carte, au responsable de la bibliothèque, pour tout emprunt.

A n'emprunter que 3 documents, livres ou autres supports pour une période de 21 jours.

A restituer les emprunts en bon état.

A ne pas prêter sa carte à autrui

Fait à Bornel, le/...../20.....

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »